

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

***Règlement numéro 312-2024, modifiant le plan d'urbanisme 224 afin d'inclure les îlots de chaleur***

---

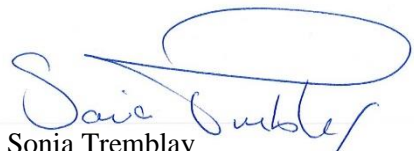
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 8 avril 2024, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 312-2024 intitulé : « *Règlement numéro 312-2024, modifiant le plan d'urbanisme 224 afin d'inclure les îlots de chaleur* ».

Ce règlement a pour objet d'inclure au plan d'urbanisme de la Municipalité les îlots de chaleur.

Ce règlement a été approuvé par le comité administratif de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 8 mai 2024. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 8 mai 2024. Le règlement numéro 312-2024 est donc en vigueur depuis le 8 mai 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 13 mai 2024.



Sonia Tremblay  
Directrice générale, greffière-trésorière